

CTRPN DU 15 AVRIL 2021

Avantage Spécifique d'Ancienneté

- A l'occasion de la réunion préparatoire qui s'est tenue le 7 avril, **UNITÉ SGP POLICE-FO a réitéré ses revendications pour l'ASA**
- L'arrêté du 3 décembre 2015 prévoit de réactualiser la liste des CSP éligibles à l'ASA avant la fin de l'année.
- A cette occasion nous avons rappelé nos exigences afin de ne plus circonscrire le bénéfice de l'ASA aux seules CSP, alors que nos collègues travaillent et interviennent dans des mêmes zones géographiques.

PRAGMATISME ET SENS DE L'ÉQUITÉ

- Ouvrir à l'ASA, l'ensemble des unités départementales et services spécialisés affectés dans le ressort géographique d'une CSP éligible à l'ASA.
- Revoir les critères d'attribution de l'ASA, afin de permettre aux policiers franciliens d'en retrouver le bénéfice.
- Régler la problématique de la prescription quadriennale, et verser aux agents les sommes qui leurs sont dues.

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO



MAJORITAIRE
100% Gradés, Gardiens,
Policiers Adjoints, PATS

07-04-2021